

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

COMMUNE DE NEUVY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 OCTOBRE 2021

L 'AN DEUX MIL VINGT ET UN LE 5 OCTOBRE A 19 HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUVY DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE DE NEUVY SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MARION PATRICK MAIRE.

Présents : MARION Patrick – BARBILLON Anne-Marie - BENEVAUT Annita - HENRY Martine - DESPREZ Rudy - BESSONNIER Noël

Absents excusés : DUFOUR Daniel – GILBERT Delphine(pouvoir BARBILLON Anne-Marie)- BESSONNIER Sylvie (pouvoir BENEVAUT Annita)– GAUTIER Aurélie- VOROBIEFF Serge -
Convocation du :21/09/2021

Secrétaire : BENEVAUT Annita

Ordre du jour :

- Décision modificative budget du lotissement,
- Contrat Ségilog,
- Redevance France Télécom,
- Point lotissement communal,
- DSR 2022,
- Point rentrée scolaire,
- Plan Sanitaire cantine,
- Livres de Noël école,
- Colis de fin d'année,
- Cérémonie du 11 novembre,
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : délibération vente du lot n°10 du lotissement communal. Le Conseil Municipal accepte.

BUDGET LOTISSEMENT DE LA FORET DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au dépôt des pièces du lotissement communal de la « Forêt » par la commune de Neuvy chez Maître Jambon Carpentier, Notaire à Bracieux (41) à qui la commune a confié la vente des lots, un solde débiteur ressort pour un montant de 585.14 €.

Cette somme n'a pas été prévue au budget primitif 2021, aussi Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la décision modificative suivante :

- Section d'exploitation
- C / 6522 - 600 €
- C/ 608 + 600 €

Le Conseil Municipal accepte cette décision modificative

BUDGET LOTISSEMENT DE LA FORET DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une facture de France Télécom d'un montant de 1 872 € est à payer.

Il s'agit de travaux sur la conformité des infrastructures du lotissement pour les réseaux de fibre optique.

Cette somme n'a pas été prévue au budget primitif 2021, aussi Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la décision modificative suivante :

- Section d'exploitation
- C / 6522 - 2000 €
- C/ 605 + 2000 €

Le Conseil Municipal accepte cette décision modificative

CONTRAT SEGILOG 2021 09 1392 05 000 M00 000298

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services qui est arrivé à son terme.

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau contrat pour la période du 15/10/2021 au 14/10/2024.

Cession et droit d'utilisation

- Période du 15/10/2021 au 14/10/2022 soit 1 678.50€ HT
- Période du 15/10/2022 au 14/10/2023 soit 1 678.50€ HT
- Période du 15/10/2023 au 14/10/2024 soit 1 678.50€ HT

Maintenance et formation

- Période du 15/10/2021 au 14/10/2022 soit 186.50€ HT
- Période du 15/10/2022 au 14/10/2023 soit 186.50€ HT
- Période du 15/10/2023 au 14/10/2024 soit 186.50€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce contrat avec la Société Ségilog.

REDEVANCE FRANCE TELECOM POUR L'ANNEE 2021

Chaque année l'article R.20-53 prévoit que les redevances sont révisées au 1^{er} janvier par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics. Coefficient actualisé 2021 : 1.37632.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de bien vouloir délibérer sur le montant de la redevance Télécoms 2021.

Pour l'année 2021 les montants « plafonds » sont les suivants :

- Artères en souterrain 41.29 € /km
- Artères en aérien 55.05 € /km

Pour la commune de Neuvy :

- Artères en souterrain 17.001 kms x 41.29€ = 701.97 €
- Artères aérienne 6.400 kms x 55.05 € = 352.32 €

Total pour l'année 2021 : 1054.29 €

POINT LOTISSEMENT COMMUNAL

1 - LOTISSEMENT DE LA FORET

VENTE DU LOT N°10

Vu le permis d'aménager 041 160 17 E001

Vu le permis d'aménager modificatif 041 160 17 E001 M1

Vu le permis d'aménager modificatif 041 160 17 E001 M2

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à vendre le terrain du lotissement communal de « la Forêt » cadastré AI 325, lot n°10 d'une contenance de 902 m2

Autorise Monsieur le Maire à confier l'acte notarié à Maître Jambon Carpentier, Notaire à Bracieux 41250

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la vente.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24/11/2020 fixant les prix de vente des parcelles du lotissement de « la Forêt »

Autorise la vente de la parcelle AI 325 lot n°10 d'une contenance de 902 m2 au prix de 29 766 euros TTC.

Autorise la vente de la parcelle AI 325 aux acquéreurs ci-après :

- Mr LACAILLE Jessy**
- Mme FREULON Emilie**

Domiciliés 7 et 9 rue des écoles 41350 VINEUIL

2 - ENTRETIEN DES LOTS

Le lotissement a besoin d'être nettoyé, en effet la végétation et notamment les acacias repoussent très vite. Un devis va être demandé pour le nettoyage des parcelles deux fois par an.

3 - CONTAINERS SUR LE PARKING DU LOTISSEMENT

Les conseillers décident de poser des pare vues, il faudra toutefois faire attention à ce que ceux-ci n'entravent pas l'entreprise qui vient vider les containers.

4 - CHEMIN D'ACCES AU LOTISSEMENT DE LA FORET

Le chemin est emprunté par des véhicules qui se rendent dans le lotissement pour y faire quelques dérapages ou autres ce qui dégrade fortement la place de retournement du lotissement ainsi que les entrées des lots à vendre. Aussi le Conseil Municipal décide de fermer pour le moment l'accès du chemin.

DOTATION DE SOLIDARITE RURALE 2022

Le Conseil Municipal est appelé à réfléchir sur les projets de travaux pouvant donner lieu à la demande de subvention du titre de la DSR 2022.

Monsieur le Maire propose de prévoir le changement des portes d'entrée de la mairie, de la porte extérieure de la salle de conseil municipal et de deux portes de la cantine. Ces portes sont très vétustes. Un conseiller propose de faire une étude pour le changement complet des huisseries de la mairie et de procéder aux travaux par tranche. Monsieur le Maire va demander plusieurs devis avec l'aide de Monsieur Desprez, conseiller municipal.

POINT RENTREE SCOLAIRE

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Nous avons un effectif de 15 élèves. Tous les élèves prennent leur repas du midi à la cantine. Monsieur le Maire précise que les enfants apprécient beaucoup les repas qui sont fabriqués par le cuisinier de la cantine de la commune de Bracieux.

Les élèves ont fait leur rentrée dans des locaux qui ont été réaménagés avec le concours de Monsieur Vorobieff, Conseiller Municipal. Quatre fenêtres de la classe ont été changées, la classe est ainsi bien isolée et cela va permettre des économies de chauffage et un confort très appréciable.

PLAN DE MAITRISE SANITAIRE CANTINE COMMUNALE DE NEUVY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Plan de Maîtrise Sanitaire a été établi pour le service de restauration scolaire.

Après avoir pris connaissance du contenu du Plan de Maîtrise Sanitaire du service de restauration scolaire de Neuvy, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte le Plan de Maîtrise Sanitaire qui est mis en application à compter du mois d'octobre 2021.

LIVRES DE NOEL DES ENFANTS DE L'ECOLE

Le choix des livres sera fait par plusieurs élus et ils seront distribués aux enfants à l'issue du repas de Noël.

COLIS DE NOEL

Comme chaque année un colis de Noël sera offert aux habitants de la commune âgés de 70 ans et plus. La commission chargée du choix des colis se réunira courant octobre.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie aura lieu le jeudi 11 novembre. Les habitants sont invités à se retrouver à 10h30 devant la mairie, puis dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur dans la salle communale.

QUESTIONS DIVERSES

UNRPA : Le Président et plusieurs membres du bureau ont démissionné. Pour que cette association perdure à Neuvy, il est important que de nouvelles personnes prennent en charge l'UNRPA.

CHEMIN PIETONNIER : Il est envisagé un chemin piétonnier le long de la route départementale n°18, il faudra étudier si cela peut se faire sur le côté mais il y a un fossé qui peut poser un problème car il n'y a pas beaucoup d'espace entre le bord de la chaussée et celui-ci. Un conseiller propose d'installer des barres en bois comme sur la piste cyclable sur le pont de Neuvy.

Fin de séance 20h30